

Province de Québec
M.R.C. de Témiscouata

DÉGELIS

GREFFE MUNICIPAL

369, avenue Principale
DÉGELIS (Québec)
Tél. : (418) 853-2332
Télec. : (418) 853-3464

RÈGLEMENT NUMÉRO 728

DÉCRÉTANT UNE TARIFICATION POUR CERTAINS BIENS, ACTIVITÉS OU SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2023

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité peut prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités sont financés au moyen d'un mode de tarification;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Dégelis désire réviser annuellement la tarification pour une partie de ses biens, services ou activités;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion et que le dépôt du présent règlement a été dûment donné lors de la séance régulière du 5 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil dans les délais prescrits par la loi, et qu'une présentation du projet de règlement a été faite par le greffier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Brigitte Morin et unanimement résolu que le conseil municipal statue et décrète par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule de ce règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 : BUT

Le présent règlement a pour but de fixer une tarification au regard de certains biens, activités ou services que la municipalité réalise pour le compte de personnes ou organismes.

ARTICLE 3 : TARIFICATION

La municipalité établit et impose une tarification pour certains biens, activités ou services touchant les secteurs suivants :

- Administration générale
- Sécurité publique
- Voirie municipale
- Loisirs

ARTICLE 4 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Taxes incluses :

- a) Photocopie (privé) :
- | | |
|---|----------------|
| ▪ Papier non fourni par le client | 0,50 \$/page |
| ▪ Lorsque plus de 15 minutes sont requises par le personnel à la photocopie | Salaire + b.m. |
| ▪ Photocopie couleur (papier non fourni) | 0,75 \$/page |
- b) Photocopie (O.S.B.L.) :
- | | |
|--|--------------|
| ▪ Papier non fourni par l'organisme | 0,25 \$/page |
| ▪ Papier fourni par l'organisme | 0,10 \$/page |
| ▪ Photocopie couleur (papier non fourni) | 0,50 \$/page |
| ▪ Photocopie couleur (papier fourni) | 0,25 \$/page |
- c) Télécopieur (5 feuilles maximum) :
- | | |
|--------------------|---------|
| ▪ région 418 : | 1,50 \$ |
| ▪ autres régions : | 2,00 \$ |

Avis de motion le 5 décembre 2022
Adoption le 9 janvier 2023
Adoption par les personnes habiles à voter
Affichage le 7 décembre 2022
Publication le 7 décembre 2022
Promulgation 12 janvier 2023

d) Épinglette	4,00 \$/unité
e) Livre du Centenaire	7,00 \$/unité
f) Carte postale	Gratuit
g) Médaille pour chien	10 \$/unité
h) Fiche du contribuable - Confirmation de taxes	10 \$/chacune
i) Feuille à plastifier	1,25 \$/feuille

Le règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements nominatifs est toujours considéré à priori.

ARTICLE 5 : SÉCURITÉ PUBLIQUE

a) Camionnette Incendie :	
▪ Accompagnateur - organisme sans but lucratif :	Gratuit
▪ Tarification au km (privé) :	0,45 \$/km
b) Camion-citerne (incluant opérateur)	100 \$/heure
c) Camion autopompe (incluant opérateur)	100 \$/heure
d) Unité d’urgence :	
▪ Accompagnateur O.S.B.L :	Gratuit
▪ Tarification au km (privé) :	0,45 \$/km
e) Location d’une pompe	30 \$/heure
f) Location d’une génératrice	30 \$/heure
g) Traîneau d’évacuation médicale	85 \$/heure

Cette tarification ne s’applique pas aux ententes relatives à l’établissement d’un plan d’aide mutuelle pour la protection contre les incendies, lesquelles prévoient déjà une tarification particulière.

ARTICLE 6 : VOIRIE MUNICIPALE

a) Chargeur sur roues « loader » (incluant l’opérateur)	100 \$/heure
b) Pelle rétrocaveuse (incluant l’opérateur)	85 \$/heure
c) Niveleuse (incluant l’opérateur)	140 \$/heure
d) Balai de rue (incluant l’opérateur)	75 \$/heure
e) Pelle mécanique (incluant l’opérateur)	125 \$/heure
f) Compresseur (incluant l’opérateur)	60 \$/heure
g) Détecteur de gaz (incluant l’opérateur)	45 \$/heure
h) Treuil de sécurité (incluant l’opérateur)	45 \$/heure
i) Rouleau à asphalte (incluant l’opérateur)	60 \$/heure
j) Laveuse à eau chaude « steameuse » (incluant l’opérateur)	55 \$/heure
k) Camion dix (10) roues (incluant l’opérateur)	95 \$/heure
l) Main-d’œuvre (incluant <i>b.m.</i>)	40 \$/heure
m) Mécanicien	50 \$/heure
n) Pièces	Prix coûtant
o) Souffleur (incluant l’opérateur)	90 \$/heure
p) Ligneuse - stationnement (main-d’œuvre à part)	45 \$/heure
q) Localisateur (main-d’œuvre non incluse)	30 \$/heure
r) Scie à béton (main d’œuvre non incluse)	30 \$/heure
s) Camion à épandage (incluant l’opérateur)	80 \$/heure

t)	Eau potable (<i>autre que pour la consommation humaine</i>)	17,05 \$/mètre cube
u)	Planure	75 \$/tonne
v)	Asphalte froide	185 \$/tonne
w)	Plateforme élévatrice (Plafolift)	200 \$/jour 600 \$/semaine
x)	Bac à déchets	120 \$/unité
y)	Bac à recyclage	120 \$/unité

ARTICLE 7 : LOISIRS

7.1 LOCATION DE SALLES ET AUTRES*

- a) **Chalet des sports & Pavillon de la plage :**
- Organisme sans but lucratif (OSBL) : 75 \$ + taxes
 - Privé : 145 \$ + taxes
- b) **Bibliothèque – salle de conférence :**
- Organisme sans but lucratif (OSBL) : Gratuit
 - Privé : 50 \$ + taxes
- c) **Centre culturel – sous-sol :**
- Brunch (OSBL) : Gratuit
 - Rencontre &/ou dîner privé : 80 \$ + taxes
 - Commission scolaire : 80 \$ + taxes
 - Rencontre & dîner comm. (OSBL) : Gratuit
 - Soirée & souper (OSBL) : 80 \$ + taxes
 - Soirée & souper (privé) : 150 \$ + taxes
- d) **Centre culturel – salle de spectacle** :**
- OSBL : 60 \$ + taxes*
 - Commission scolaire : 175 \$ + taxes*
 - Privé (réunion-colloque) : 175 \$ + taxes*
 - Privé (spectacle avec admission) : 285 \$ + taxes*

** *La tarification de l'article 7.1 d) ne s'applique qu'à certains organismes municipaux, lesquels font l'objet d'une entente distincte.*

* *La sonorisation, l'éclairagiste et la projection sont assumés par Carl Électronique et sont aux frais du locataire.*

- e) **Hôtel de ville – salles de réunion 2^e étage :**
- Réunion (OSBL) : Gratuit
 - Cours (Privé) : Gratuit
- f) **Centre communautaire :**
- ✓ **Salle Charles-Guérette :**
- Club 50 ans et + : 115 \$ + taxes
 - Brunch :
 - OSBL : 80 \$ + taxes
 - Privé : 165 \$ + taxes
 - Soirée sociale :
 - OSBL : 155 \$ + taxes
 - Privé : 335 \$ + taxes
 - Souper & soirée sociale :
 - OSBL : 215 \$ + taxes
 - Privé : 445 \$ + taxes
- ✓ **Place Desjardins :**
- OSBL : 350 \$ + taxes
 - Privé : 625 \$ + taxes
- g) **Centre communautaire (profits du bar au Centre communautaire) :**
- ✓ **Salle Charles-Guérette :**
- Souper & soirée :
 - OSBL : 80 \$ + taxes
 - Privé : 225 \$ + taxes

- ✓ **Place Desjardins :**
 - OSBL : 205 \$ + taxes
 - Privé : 310 \$ + taxes

h) Centre communautaire - Centre de jour :

- Souper :
 - OSBL : Gratuit
 - Privé : 145 \$ + taxes

i) Pavillon récréatif (selon disponibilité) :

- OSBL : Gratuit
- Privé : 120 \$ + taxes

j) Autres locations :

✓ **Autobus :**

- OSBL :
 - Chauffeur : 35,00 \$/heure (incluant b.m.)
 - Essence : Prix coûtant
 - Autres : Frais de repas et hébergement (s'il y a lieu)

- Privé :
 - Chauffeur : 35,00 \$/heure (incluant b.m.)
 - Essence : 1,45 \$/kilomètre
 - Autres : Frais de repas et hébergement (s'il y a lieu)

Équipes sportives : Gratuit (inclus dans les frais d'inscription)

✓ **Chapiteau :**

- OSBL : Gratuit
- Privé : 155 \$ + taxes

✓ **Chaises & tables :**

- Chaises : 5 \$/unité
- Tables : 10 \$/unité

7.2 ACTIVITÉS DE LOISIRS

a) Cours de natation (non taxable) :

- ✓ Niveaux Préscolaire :
 - 1^{er} enfant : 63,00 \$
 - 2^e enfant : (Rabais de 15% : -9,45 \$) 53,55 \$*
 - 3^e enfant : (Rabais de 30% : -18,90 \$) 44,10 \$*
 - 4^e enfant et + : (Rabais de 50% : -31,50 \$) 31,50 \$*
- ✓ Niveaux Junior :
 - 1 enfant : 90,00 \$
 - 2^e enfant : (Rabais de 15% : -13,50 \$) 76,50 \$*
 - 3^e enfant : (Rabais de 30% : -27,00 \$) 63,00 \$*
 - 4^e enfant et + : (Rabais de 50% : -45,00 \$) 45,00 \$*

* Les rabais s'appliquent aux résidents de Dégelis seulement.

b) Ski de fond (taxes incluses) :

- ✓ Tarif journalier :
 - Gratuit : Gratuit
 - 11-17 ans : 5 \$/jour
 - 18 ans et plus : 10 \$/jour
- ✓ Membres* :
 - 0-10 ans : Gratuit
 - 11-17 ans : 35 \$
 - 18 ans et plus : 65 \$
 - Familial (2 adultes, 2 enfants) : 135 \$
 - Enfant additionnel : 25 \$
- ✓ Commission scolaire : 80 \$/séance + taxes
 - Personnel supplémentaire : ajout de 20 \$/heure

c) Location - ski de fond :

- | | <u>Jour</u> | <u>Saison</u> |
|--------------------------------------|-------------|---------------|
| ▪ 0-17 ans : | 5 \$ | 40 \$ |
| ▪ 18 ans et + : | 10 \$ | 80 \$ |
| ▪ Location de traineau pour enfant : | 10 \$ | |

* Membre club Jack Rabbit : 10% de réduction sur équipement

- d) **Raquette (taxes incluses) :**

	Jour	Saison
▪ Adulte & enfant :	5 \$	25 \$
▪ Location de raquettes :	5 \$	40 \$
- e) **Location - Vélo à pneus surdimensionnés/fatbike (taxes incluses) :**
 - Tarif : 20 \$/heure
- f) **Terrain de jeux (non taxable)*:**

▪ 1 enfant* :		110,00 \$
▪ 2 ^e enfant*:	(Rabais de 15% : -16,50 \$)	93,50 \$
▪ 3 ^e enfant* :	(Rabais de 30% : -33,00 \$)	77,00 \$
▪ 4 ^e enfant et +* :	(Rabais de 50% : -55,00 \$)	55,00 \$

* Ajout de 25% pour les non résidents.

* Les rabais pour les enfants supplémentaires ne s'appliquent pas aux non résidents.

- g) **Service de garde estival (non taxable) :**

	Résident	Non résident
▪ Matin seulement (de 7h à 7h45)	50 \$	63 \$
▪ Soir seulement (de 16h15 à 17h30)	65 \$	90 \$
▪ Matin et soir	105 \$	125 \$

- h) **Soccer* :**

1 enfant (aucun rabais)

Catégorie	1 ^{er} enfant	%	Total
U5/U6	80,00 \$	-	80,00 \$
U7/U8	110,00 \$	-	110,00 \$
U9 et +	145,00 \$	-	145,00 \$

Rabais 2^e enfant

Catégorie	2 ^e enfant	20%	Total avec rabais
U5/U6	80,00 \$	16,00 \$	64,00 \$
U7/U8	110,00 \$	22,00 \$	88,00 \$
U9 et +	145,00 \$	29,00 \$	116,00 \$

Rabais 3^e enfant

Catégorie	3 ^e enfant	40%	Total avec rabais
U5/U6	80,00 \$	32,00 \$	48,00 \$
U7/U8	110,00 \$	44,00 \$	66,00 \$
U9 et +	145,00 \$	58,00 \$	87,00 \$

Rabais 4^e enfant

Catégorie	4 ^e enfant	50%	Total avec rabais
U5/U6	80,00 \$	40,00 \$	40,00 \$
U7/U8	110,00 \$	55,00 \$	55,00 \$
U9 et +	145,00 \$	72,50 \$	72,50 \$

* Selon l'augmentation de la Fédération, les coûts sont sujets à changement. Par conséquent, l'Association de soccer se réserve le droit de réviser les coûts à la hausse.

* Un frais additionnel de 10% sera facturé pour toute inscription tardive ou après la date déterminée par le comité.

- i) **Aréna - Centre communautaire :**
 - ✓ Location de glace - taux horaire (taxable):

▪ Hockey mineur :	50 \$/heure
▪ Scolaire :	50 \$/heure
▪ Ballon sur glace :	50 \$/heure
▪ Ballon sur glace (pour les tournois) :	50 \$/heure
▪ Patinage artistique :	50 \$/heure
▪ Adulte :	115 \$/heure
▪ Adulte non résident :	125 \$/heure

Une réduction de 10% est accordée pour les locations à long terme.

j) **Activités physiques au Centre sportif de l'École secondaire** (taxes incluses) :

✓ **Tarifs aux membres :**

DEMI-SAISON			SAISON	
	Adulte	Étudiant	Adulte	Étudiant
Hockey cussom	53 \$	30 \$	95 \$	50 \$
Soccer	53 \$	30 \$	95 \$	50 \$
Volleyball	53 \$	30 \$	95 \$	50 \$
Badminton	90 \$	45 \$	147 \$	75 \$
Bain libre	95 \$	45 \$	158 \$	75 \$
Bain libre familial	125 \$	-	195 \$	-
Carte multisports (toutes activités incluant la salle d'entraînement Cœur Action)			430 \$/saison	

* Tarifs en vigueur pour la saison 2022-2023. Les tarifs sont sujets à changement pour la saison 2023-2024.

✓ **Tarifs aux non-membres :**

Bain libre – Gymnase - Palestre :

- Étudiant (5 à 16 ans) : 3,00 \$/séance
- Étudiant (17 ans et +) : 4,00 \$/séance
- Adulte : 7,00 \$/séance

* Tarifs en vigueur pour la saison 2022-2023. Les tarifs sont sujets à changement pour la saison 2023-2024.

✓ Cartes d'accès multi-sports (bain-libre, palestre, gymnase) :

- 10 accès étudiant (5 à 16 ans) : 25,00 \$
- 10 accès étudiant (17 ans et +) : 30,00 \$
- 10 accès adulte : 60,00 \$

k) **Camping** (taxes en sus) :

✓ Chalet (1 chambre) :

- Jour : 115,00 \$
- Semaine : 690,00 \$
- Mois : 2 415,00 \$

✓ Chalet (2 chambres) :

- Jour : 129,00 \$
- Semaine : 774,00 \$
- Mois : 2 709,00 \$

✓ Terrain sans service :

- Jour : 29,00 \$
- Semaine : 174,00 \$
- Mois : 609,00 \$

✓ Terrain 2 services :

- Jour : 36,00 \$
- Semaine : 216,00 \$
- Mois : 756,00 \$

✓ Terrain 3 services (30 amp.) :

- Jour : 41,00 \$
- Semaine : 246,00 \$
- Mois : 861,00 \$

✓ Terrain 3 services (50 amp.) :

- Jour : 45,00 \$
- Semaine : 270,00 \$
- Mois : 945,00 \$

✓ Tarification spéciale* :

- Saisonnier (15 mai au 15 oct.) : 1 574,00 \$
- Forfait long terme (15 mai au 15 oct.) : 1 860,00 \$
- Basse saison :
 - 15 mai au 30 juin : 690,00 \$
 - 1^{er} septembre au 15 octobre : 690,00 \$
- Frais de remisage pour roulotte et bateau : 60,00 \$

* La tarification peut être réévaluée selon certaines spécifications, telles que la fréquence, la durée ou autres.

ARTICLE 8 : FRAIS D'ADMINISTRATION

Pour tout autre service rendu au coût réel, des frais d'administration de 5% s'ajoutent à la tarification.

ARTICLE 9 : TAUX D'INTÉRÊT

La tarification perçue en vertu du présent règlement est payable dans les trente (30) jours. Tout compte impayé dans les trente (30) jours porte intérêt au taux de 12% par année.

ARTICLE 10 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
230109-7701



Gustave Pelletier, maire



Sébastien Bourgaill, greffier